

226^e séance

PERMETTRE AUX SALARIÉS DE PARTICIPER AUX COLLECTES DE SANG SUR LEUR TEMPS DE TRAVAIL

Proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail

Texte adopté par la commission – n° 1462

Article 1^{er}

- ① Après l'article L. 1211-4 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 1211-4-1 ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 1211-4-1. – I. – Les salariés et les agents publics bénéficient d'une autorisation d'absence pour participer à une collecte de sang, de plaquettes ou de plasma.*
- ③ « Le salarié ou l'agent public informe son employeur de son absence au moins deux jours avant la date prévue du déplacement vers le lieu de prélèvement. L'employeur peut s'y opposer pour des motifs tenant à l'organisation et à la continuité du service ou de l'activité économique. À sa demande, le salarié ou l'agent public fournit un justificatif de sa candidature au don.
- ④ « II. – La rémunération versée par l'employeur au donneur au titre de l'exercice de son activité professionnelle est maintenue pendant l'absence du salarié ou de l'agent public, sans constituer un paiement au sens de l'article L. 1211-4, à la condition que la durée de cette absence n'excède pas le temps nécessaire au déplacement entre le lieu de travail et le lieu de prélèvement, aux prélèvements ainsi qu'aux opérations préalables et postérieures à ceux-ci. »

Amendement n° 21 présenté par M. Cordier.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« à condition de se rendre vers le lieu de prélèvement le plus proche de leur lieu de travail ».

Amendement n° 28 présenté par M. Bernhardt, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho,

M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechantoux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dans le site de collecte le plus proche de son lieu de travail ou de son domicile ».

Amendement n° 19 présenté par Mme Galliard-Minier, M. Bothorel, Mme Dubré-Chirat, M. Lauzzana, M. Le Gac, Mme Liso, Mme Missoffe, Mme Rist, Mme Ronceret, M. Rousset et Mme Vidal.

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le nombre maximum d'absences est limité à 4 jours par an. »

Sous-amendement n° 32 présenté par Mme Le Nabour.

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« jours ».

Amendement n° 20 présenté par M. Cordier.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dans la limite de huit absences par an ».

Amendement n° 29 présenté par M. Bernhardt, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bigot,

M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechantoux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette autorisation d'absence ne peut être accordée à un même salarié qu'une seule fois par période de 30 jours glissants, tous types de prélèvements confondus. »

Amendement n° 14 présenté par M. Courbon, M. Avira-gnet, Mme Allemand, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribe-tich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« dans la limite d'un nombre annuel de prélèvements fixé par voie réglementaire ».

Amendements identiques :

Amendements n° 22 présenté par M. Cordier et n° 26 présenté par M. Bernhardt, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet,

Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechantoux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« trois ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa 3, après le mot :

« jours »,

insérer le mot :

« ouvrés ».

Amendement n° 2 présenté par Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 3.

Amendement n° 4 présenté par M. Cernon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi,

Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 3 après le mot :

« employeur »

insérer les mots :

« , s'il s'agit d'un opérateur de service essentiel, fournissant un service mentionné à l'annexe du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels, ».

II. – En conséquence, après la même deuxième phrase du même alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« L'employeur doit fournir une réponse écrite à la demande du salarié, transmise au salarié ainsi qu'au comité social et économique, motivant les raisons de son refus. »

Amendement n° 15 présenté par M. Courbon, M. Avira-gnet, Mme Allemand, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophe, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léauté, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribe-rich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés.

I. – Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« , qui sont notifiés au salarié ou à l'agent public ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa 3, substituer au mot :

« candidature »

le mot :

« présentation ».

III. – En conséquence, compléter la même dernière phrase du même alinéa 3 par les mots :

« , qui précise ses heures d'arrivée et de départ ».

IV. – En conséquence, compléter ledit alinéa 3 par la phrase suivante :

« Ce justificatif est fourni sans délai par le lieu du prélèvement ».

Amendement n° 5 présenté par Mme Soudais, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« L'employeur ne peut exiger la présentation d'un autre justificatif que la carte de donneur ou une attestation établie par l'Établissement français du sang. »

Amendement n° 6 présenté par M. Cernon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« III. – Le salarié d'un opérateur de service essentiel, fournissant un service mentionné à l'annexe du décret n° 2018-384 du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des opérateurs de services essentiels, bénéficie de congé supplémentaire en vue de participer à une collecte de sang total, de plasma ou de plaquettes.

« Lorsque le salarié d'un opérateur de service essentiel participe à une collecte en dehors de son temps de travail, il bénéficie d'un congé de récupération sur présentation d'un justificatif de son don ou de son déplacement dans le centre de prélèvement ou dans une collecte mobile en vue d'un don.

« La durée de ce congé est d'une demi-journée pour un don de sang total ou de plasma et d'une journée pour un don de plaquettes. »

Amendement n° 8 présenté par M. Davi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Bateau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,

M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« III. – Chaque étudiant peut s'absenter des activités obligatoires de son établissement d'enseignement supérieur pour participer au don du sang, de plaquettes ou de plasma, à l'exception des périodes d'examen.

« L'absence est justifiée auprès de l'établissement pour autant que la durée de l'absence n'excède pas le temps nécessaire au déplacement entre lieu de travail et lieu de prélèvement et, le cas échéant, au retour, ainsi qu'à l'entretien et aux examens médicaux, aux opérations de prélèvement et à la période de repos et de collation jugée médicalement nécessaire.

« L'étudiant fournit un justificatif de candidature au don à son établissement d'enseignement supérieur. »

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 3 présenté par M. Davi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 1211-4-1 du code de la santé publique, tel qu'il résulte de l'article 1^{er} de la présente loi, il est inséré un article L. 1211-4-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 1211-4-2. – L'employeur est tenu de laisser tout salarié ou tout agent public bénévole au sein d'une association de don du sang le temps nécessaire pour se rendre et participer aux activités de son association dans la limite de 5 jours par année civile.

« Le salarié qui réalise du bénévolat au sein d'une association de don du sang doit informer l'employeur de la date de son absence au préalable.

« L'employeur est tenu de payer comme temps de travail le temps passé par le bénévole au sein de son association de don du sang.

« Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article. »

Amendement n° 9 présenté par M. Davi, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Au 2^o de l'article L. 1222-1 du code de la santé publique, après le mot : « sang, », sont insérés les mots : « notamment en informant les salariés et les agents publics sur les autorisations d'absence dont ils peuvent bénéficier pour participer à des collectes, ».

Amendement n° 24 présenté par M. Cordier.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Au premier alinéa l'article L. 1542-1 du code de la santé publique, les mots : « résultant de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé » sont remplacés par les mots : « résultant de la loi n° du permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail ».

Article 2 (nouveau)

Dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'effet des autorisations d'absence accordées en application de l'article L. 1211-4-1 du code de la santé publique sur la sensibilisation des citoyens au don du sang et sur la fréquentation des lieux de collecte de sang.

Annexes

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu une lettre par laquelle M. Dominique Potier et plusieurs de ses collègues déclarent retirer leur proposition de loi pour la reconquête du bâti rural (n° 1334), déposée le 17 avril 2025.

Acte est donné de ce retrait.

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. le Premier ministre, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Macédoine du Nord.

Ce projet de loi, n° 1520, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Christelle D'Intorni et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à responsabiliser l'État en cas d'inexécution des obligations de quitter le territoire français et à assurer l'indemnisation des victimes d'infractions commises par des personnes sous obligation de quitter le territoire français.

Cette proposition de loi, n° 1493, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Vincent Ledoux, une proposition de loi visant à garantir l'équilibre, l'intégrité et la transparence des travaux de la Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive.

Cette proposition de loi, n° 1494, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Loïc Prud'homme, une proposition de loi visant à renforcer l'indépendance et la transparence des procédures d'autorisation des pesticides.

Cette proposition de loi, n° 1495, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Béatrice Roullaud, une proposition de loi visant à renforcer la protection des mineurs en danger en élargissant les mesures de protection des victimes de violence visées au titre XIV du code civil.

Cette proposition de loi, n° 1496, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Arnaud Bonnet, une proposition de loi visant à renforcer les moyens de prévention des violences et le contrôle des établissements scolaires.

Cette proposition de loi, n° 1497, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Delphine Lingemann et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à encadrer les nouveaux produits de la nicotine et à prévenir les risques liés à leur consommation.

Cette proposition de loi, n° 1498, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Arthur Delaporte et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à lutter contre les symboles haineux dans l'espace public.

Cette proposition de loi, n° 1499, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Stéphanie Galzy et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à réformer le système d'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Cette proposition de loi, n° 1500, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Aurélie Trouvé, une proposition de loi visant à la nationalisation d'ArcelorMittal France.

Cette proposition de loi, n° 1501, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Agnès Firmin Le Bodo et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à accélérer le développement du transport maritime à propulsion vélique.

Cette proposition de loi, n° 1502, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Charles Fournier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à la protection des entreprises stratégiques d'intérêt national.

Cette proposition de loi, n° 1503, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Manon Meunier, une proposition de loi visant à assurer le droit à l'instruction et à l'équité de traitement territorial dans les territoires ruraux.

Cette proposition de loi, n° 1504, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Paul-André Colombani et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi portant régulation des prix des carburants et contrôle des concentrations économiques en Corse.

Cette proposition de loi, n° 1505, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Eric Liégeon, une proposition de loi visant à renforcer l'accès des petites communes à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Cette proposition de loi, n° 1506, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Jean-Didier Berger et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à supprimer la métropole du Grand Paris.

Cette proposition de loi, n° 1507, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Virginie Duby-Muller et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi portant renforcement de la protection juridique des sapeurs-pompiers et aggravation des sanctions pénales en cas d'agression.

Cette proposition de loi, n° 1508, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Jean Laussucq, une proposition de loi relative aux acomptes visant à assurer plus de souplesse aux salariés et aux agents publics dans la perception de leur rémunération.

Cette proposition de loi, n° 1509, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Paul Christophe, une proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des enfants à risque élevé de développer un trouble du neuro-développement.

Cette proposition de loi, n° 1510, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Jean-Louis Thiériot, une proposition de loi visant à accélérer l'implantation des investissements privés stratégiques.

Cette proposition de loi, n° 1511, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Jean-Louis Thiériot, une proposition de loi visant à la création d'un bouclier réglementaire garantissant un cadre juridique stable aux investisseurs.

Cette proposition de loi, n° 1512, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Sandrine Le Feu et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi pour réussir la transition foncière.

Cette proposition de loi, n° 1513, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de Mme Mathilde Hignet et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à garantir une égalité d'accès aux droits et aux opportunités pour les femmes en agriculture.

Cette proposition de loi, n° 1514, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Éric Ciotti, une proposition de loi visant à renforcer les pouvoirs de la police municipale.

Cette proposition de loi, n° 1515, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Jérémie Iordanoff et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à renforcer la transparence de l'action des représentants d'intérêts.

Cette proposition de loi, n° 1516, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Karim Ben Cheikh et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à renforcer les droits et les services publics des Français établis hors de France.

Cette proposition de loi, n° 1517, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Julien Rancoule et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à sensibiliser aux gestes de premiers secours et à en généraliser la formation.

Cette proposition de loi, n° 1518, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Emmanuel Fernandes et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à l'indemnisation des orphelins des victimes de l'incorporation de force dans les armées allemandes et les structures nazies en Alsace et en Moselle, durant la Seconde guerre mondiale.

Cette proposition de loi, n° 1519, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Laurent Wauquiez, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste.

Cette proposition de résolution, n° 1524, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE RAPPORTS

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de MM. Vincent Caure et Damien Girard, un rapport, n° 1490, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le texte adopté par la commission des affaires européennes sur la proposition de résolution européenne de M. Vincent Caure et plusieurs de ses collègues visant à soutenir le Danemark et le Groenland et à œuvrer en faveur d'une plus grande coopération en matière de défense (n° 1376 rectifié).

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Thibault Bazin, un rapport, n° 1491, fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, portant approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024 (n° 1456).

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Charles de Courson, un rapport, n° 1492, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes, après engagement de la procédure accélérée, de l'année 2024 (n° 1285) :

Tome I : Exposé général et examen des articles ;

Tome II : Commentaires des rapporteurs spéciaux sur l'exécution des crédits.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Antoine Armand, un rapport, n° 1522, fait au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, portant programmation nationale et simplification normative dans le secteur économique de l'énergie (n° 463).

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Moerani Frébault, Mmes Mereana Reid Arbelot et Nicole Sanquer un rapport d'information, n°

1521, déposé par la délégation aux outre-mer sur le système électoral mis en œuvre pour les élections territoriales en Polynésie française.

DÉPÔT D'UN AVIS

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 4 juin 2025, de M. Jean-Didier Berger, un avis, n° 1523, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, portant approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2024 (n° 1456).

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 2245

sur l'amendement n° 28 de M. Bernhardt à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants : 65
 Nombre de suffrages exprimés : 61
 Majorité absolue : 31
 Pour l'adoption : 33
 Contre : 28

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 23

Mme Bénédicte Auzanot, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, M. Hervé de Lépinau, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Matthias Renault et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 7

Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Christine Le Nabour, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 11

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. René Pilato et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 9

M. Karim Benbrahim, M. Pierrick Courbon, M. Guillaume Garot, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 4

Mme Anne-Laure Blin, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup et M. Éric Liégeon.

Groupe Écologiste et social (38)

Abstention : 3

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky et M. Hendrik Davi.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 1

Mme Marina Ferrari.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 3

M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Abstention : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Pour : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2246

sur l'amendement n° 19 de Mme Galliard-Minier à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants : 105
 Nombre de suffrages exprimés : 101
 Majorité absolue : 51
 Pour l'adoption : 18
 Contre : 83

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 34

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinau, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe

Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Matthieu Marchio, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbart, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 7

Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Christine Le Nabour, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Prisca Thevenot.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 13

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 20

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Abstention : 1

Mme Sophie Pantel.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 3

Mme Anne-Laure Blin, Mme Josiane Corneloup et M. Éric Liégeois.

Contre : 2

M. Pierre Cordier et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 10

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 4

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 4

M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Abstention : 1

M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

M. Jean-Pierre Bataille.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Contre : 2

Mme Karine Lebon et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)

Contre : 1

M. Bernard Chaix.

Abstention : 2

M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2247

sur l'amendement n° 22 de M. Cordier et l'amendement identique suivant à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants :	103
Nombre de suffrages exprimés :	100
Majorité absolue :	51
Pour l'adoption :	56
Contre :	44

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 32

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Matthieu Marchio, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, Mme Catherine Rimbart, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 8

Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Christine Le Nabour, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 14

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 20

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Abstention : 1

Mme Sophie Pantel.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 5

Mme Anne-Laure Blin, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 10

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 1

Mme Marina Ferrari.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 4

M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 3

M. Jean-Pierre Bataille, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Abstention : 2

Mme Karine Lebon et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)

Pour : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2248

sur l'amendement n° 2 de Mme Soudais à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants : 108

Nombre de suffrages exprimés : 91

Majorité absolue : 46

Pour l'adoption : 26

Contre : 65

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 32

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Matthieu Marchio, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, Mme Catherine Rimbart, Mme Béatrice Roullaud et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 12

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Christine Le Nabour, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuhl, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 17

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 1

Mme Sophie Pantel.

Abstention : 17

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jacques Oberti, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 5

Mme Anne-Laure Blin, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 9

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 4

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)*Contre* : 5

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 3

M. Jean-Pierre Bataille, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)**Groupe UDR (16)***Contre* : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2249**

sur l'amendement n° 4 de M. Cernon à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 109

Majorité absolue : 55

Pour l'adoption : 43

Contre : 66

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Contre* : 33

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Matthieu Marchio, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Kevin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, M. Stéphane Rambaud, Mme Angélique Ranc, Mme Catherine Rimbart, Mme Béatrice Roulaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)*Contre* : 12

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Christine Le Nabour, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuh, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 17

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 16

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Contre : 1

Mme Sophie Pantel.

Groupe Droite républicaine (49)*Contre* : 5

Mme Anne-Laure Blin, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 10

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 4

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)*Contre* : 5

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 3

M. Jean-Pierre Bataille, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)**Groupe UDR (16)***Contre* : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2250***sur l'amendement n° 15 de M. Courbon à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).*

Nombre de votants : 113

Nombre de suffrages exprimés : 100

Majorité absolue : 51

Pour l'adoption : 53

Contre : 47

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Pour* : 27

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Jossierand, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbert, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)*Contre* : 12

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Christine Le Nabour, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuhl, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 17

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato et Mme Ersilia Soudais.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 22

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès

Beaune, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Abstention : 1

Mme Sophie Pantel.

Groupe Droite républicaine (49)*Contre* : 5

Mme Anne-Laure Blin, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 1

M. Boris Tavernier.

Abstention : 11

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Steevy Gustave, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol et Mme Sabrina Sebaihi.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 4

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)*Contre* : 5

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Contre* : 2

M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Abstention : 1

M. Jean-Pierre Bataille.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)*Pour* : 2

Mme Karine Lebon et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)*Pour* : 1

M. Éric Michoux.

Contre : 2

M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2251***sur l'amendement n° 5 de Mme Soudais à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).*

Nombre de votants : 120
 Nombre de suffrages exprimés : 88
 Majorité absolue : 45
 Pour l'adoption : 58
 Contre : 30

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 1

Mme Manon Bouquin.

Abstention : 29

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, M. Hervé de Lépinay, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbart, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 12

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Christine Le Nabour, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Charles Sitzenstuhl, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 19

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Anne Stambach-Terreoir.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 21

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Contre : 1

Mme Sophie Pantel.

Abstention : 1

M. Gérard Leseul.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 5

Mme Anne-Laure Blin, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 15

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Delphine Batho, M. Arnaud Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 3

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 5

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 3

M. Jean-Pierre Bataille, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Pour : 2

Mme Karine Lebon et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)

Contre : 1

M. Olivier Fayssat.

Abstention : 2

M. Bernard Chaix et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2252

sur l'amendement n° 6 de M. Cernon à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants : 124
 Nombre de suffrages exprimés : 123
 Majorité absolue : 62
 Pour l'adoption : 33
 Contre : 90

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 30

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Sandrine Dogor-Such,

M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbert, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 14

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Christine Le Nabour, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, M. Jean-François Rousset, M. Charles Sitzenstuhl, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 20

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Anne Stambach-Terrenoir.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Contre : 22

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, Mme Christine Pirès Beaune, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Abstention : 1

M. Gérard Leseul.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 6

Mme Anne-Laure Blin, M. François-Xavier Ceccoli, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeois et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, M. Arnaud Bonnet, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Contre : 1

M. Sébastien Peytavie.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 6

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 5

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Béatrice Piron et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 3

M. Jean-Pierre Bataille, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Contre : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2253

sur l'amendement n° 8 de M. Davi à l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants :138

Nombre de suffrages exprimés :137

Majorité absolue : 69

Pour l'adoption : 62

Contre : 75

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 33

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kévin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbert, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 17

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Christine Le Nabour, M. Denis Masségia, Mme Véronique Riotton,

Mme Stéphanie Rist, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Jean-François Rousset, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 20

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Anne Stambach-Terrenoir.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 24

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Abstention : 1

M. Gérard Leseul.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 6

Mme Anne-Laure Blin, M. François-Xavier Ceccoli, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Delphine Batho, M. Arnaud Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 6

Mme Anne Bergantz, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 7

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Pierre Henriot, Mme Béatrice Piron, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 3

M. Jean-Pierre Bataille, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Pour : 2

Mme Karine Lebon et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)

Contre : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2254

sur l'amendement n° 3 de M. Davi après l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants :139

Nombre de suffrages exprimés :123

Majorité absolue : 62

Pour l'adoption : 40

Contre : 83

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Contre : 33

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kevin Mauvieux, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbart, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 17

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Christine Le Nabour, M. Denis Masségli, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Jean-François Rousset, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 20

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Anne Stambach-Terrenoir.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 4

Mme Colette Capdevielle, M. Inaki Echaniz, M. Philippe Naillet et M. Pierre Pribetich.

Contre : 4

M. Karim Benbrahim, Mme Valérie Rossi, Mme Sandrine Runel et M. Sébastien Saint-Pasteur.

Abstention : 16

M. Fabrice Barusseau, M. Elie Califer, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, M. Christophe Proença, M. Fabrice Roussel et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 8

Mme Anne-Laure Blin, Mme Émilie Bonnivard, M. François-Xavier Ceccoli, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon, M. Olivier Marleix et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Delphine Batho, M. Arnaud Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 7

Mme Anne Bergantz, M. Mickaël Cosson, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Contre : 7

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Pierre Henriot, Mme Béatrice Piron, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 4

M. Jean-Pierre Bataille, M. Joël Bruneau, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)

Groupe UDR (16)

Contre : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)

Scrutin public n° 2255

sur l'amendement n° 9 de M. Davi après l'article 1^{er} de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants :140

Nombre de suffrages exprimés :139

Majorité absolue : 70

Pour l'adoption : 97

Contre : 42

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 30

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Sandra Delannoy, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, Mme Christine Loir, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Kevin Mauvieux, Mme Angélique Ranc, M. Matthias Renault, Mme Catherine Rimbert, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini et M. Antoine Villedieu.

Contre : 1

M. Aurélien Lopez-Liguori.

Abstention : 1

M. Julien Rancoule.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Contre : 17

Mme Eléonore Caroit, Mme Nicole Dubré-Chirat, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Christine Le Nabour, M. Denis Masségia, Mme Véronique Riotton, Mme Stéphanie Rist, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Jean-François Rousset, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy, M. Jean Terlier, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Pour : 20

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Abdelkader Lahmar, M. Aurélien Le Coq, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Anne Stambach-Terrenoir.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 24

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillat, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)*Pour* : 2

M. Pierre Cordier et M. Sébastien Martin.

Contre : 6

Mme Anne-Laure Blin, Mme Émilie Bonnivard, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon et M. Olivier Marleix.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Delphine Batho, M. Arnaud Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 7

Mme Anne Bergantz, M. Mickaël Cosson, Mme Marina Ferrari, Mme Perrine Goulet, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau et Mme Sabine Thillaye.

Groupe Horizons & indépendants (33)*Contre* : 7

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. Pierre Henriot, Mme Béatrice Piron, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Pour* : 1

M. Paul-André Colombani.

Contre : 3

M. Jean-Pierre Bataille, M. Joël Bruneau et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)*Pour* : 2

Mme Karine Lebon et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)*Pour* : 2

M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Contre : 1

M. Bernard Chaix.

Non inscrits (11)**Scrutin public n° 2256**

sur l'ensemble de la proposition de loi permettant aux salariés de participer aux collectes de sang, de plaquettes ou de plasma sur leur temps de travail (première lecture).

Nombre de votants :145

Nombre de suffrages exprimés :137

Majorité absolue : 69

Pour l'adoption : 125

Contre : 12

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Pour* : 30

Mme Bénédicte Auzanot, M. Christophe Bentz, M. Théo Bernhardt, M. Frédéric Boccaletti, Mme Manon Bouquin, M. Hervé de Lépinay, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Gaëtan Dussausaye, M. Aurélien Dutremble, M. Emmanuel Fouquart, M. Thierry Frappé, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Sylvie Josserand, Mme Hélène Laporte, M. Julien Limongi, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Philippe Lottiaux, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Matthieu Marchio, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Julien Rancoule, M. Matthias Renault, Mme Béatrice Roullaud et Mme Anaïs Sabatini.

Abstention : 3

M. Bryan Masson, M. Kévin Mauvieux et Mme Catherine Rimbert.

Groupe Ensemble pour la République (94)*Pour* : 12

M. Jean-Luc Fugit, Mme Camille Galliard-Minier, Mme Brigitte Klinkert, M. Daniel Labaronne, Mme Amélia Lakrafi, Mme Christine Le Nabour, M. Denis Masségla, Mme Véronique Riotton, M. Jean-François Rousset, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Prisca Thevenot et Mme Annie Vidal.

Contre : 2

Mme Eléonore Caroit et Mme Stéphanie Rist.

Abstention : 4

M. François Cormier-Bouligeon, Mme Anne-Sophie Ronceret, Mme Liliana Tanguy et M. Jean Terlier.

Non-votant(s) : 2

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale) et M. Roland Lescure (président de séance).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 19

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Christophe Bex, M. Idir Boumertit, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, Mme Mathilde Feld, M. Emmanuel Fernandes, Mme Zahia Hamdane, Mme Mathilde Hignet, M. Abdelkader Lahmar, Mme Sarah Legrain, Mme Murielle Lepvraud, M. Damien Maudet, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, M. René Pilato, Mme Ersilia Soudais et Mme Anne Stambach-Terrenoir.

Groupe Socialistes et apparentés (66)*Pour* : 26

M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Pierrick Courbon, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, Mme Pascale Got, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, M. Christophe Proença, Mme Valérie Rossi, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (49)*Pour* : 8

Mme Anne-Laure Blin, Mme Émilie Bonnivard, M. François-Xavier Ceccoli, M. Pierre Cordier, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Liégeon, M. Olivier Marleix et M. Sébastien Martin.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 16

M. Pouria Amirshahi, Mme Léa Balage El Mariky, Mme Delphine Batho, M. Arnaud Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Hendrik Davi, M. Emmanuel Duplessy, M. Steevy Gustave, Mme Catherine Hervieu, Mme Julie Ozenne, M. Sébastien Peytavie, Mme Marie Pochon, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 7

Mme Anne Bergantz, M. Mickaël Cosson, Mme Perrine Goulet, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sabine Thillaye et M. Philippe Vigier.

Abstention : 1

Mme Marina Ferrari.

Groupe Horizons & indépendants (33)*Pour* : 8

M. Thierry Benoit, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, M. François Gernigon, M. Pierre Henriot, Mme Béatrice Piron, M. Christophe Plassard et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)*Pour* : 4

M. Jean-Pierre Bataille, M. Joël Bruneau, M. Paul-André Colombani et M. Stéphane Viry.

Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (17)*Pour* : 2

Mme Karine Lebon et M. Yannick Monnet.

Groupe UDR (16)*Contre* : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et M. Éric Michoux.

Non inscrits (11)